

Département de Seine et Marne
Canton de DAMMARTIN-EN-GOELE

Nos Réf. ca

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix, le 1 ^{er} février à 20 heures 30,
En exercice : 18	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Présents : 13	
Votants : 15	
Date de Convocation 26/01/2010	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mrs Olivier Gibault, Franck Picco, Mmes Christelle Dos Reis, Lorna Gratacos, Mrs Etienne Lorenzo, Jean-Luc Sauneuf, Alain Sanchez, Elen Bastet, Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan.
Date d'affichage 05/02/2010	<u>Absents excusés représentés</u> : Madame Roselyne Blanc pouvoir donné à Monsieur Serge Menu, Madame Géraldine Otto pouvoir donné à Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan.
	<u>Absents excusés</u> : Mrs David Michel, Gérard Faucher.
	<u>Absent</u> : Mr Fabrice Pouilly.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Lorna Gratacos.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

***Monsieur le Maire* transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, nombre de naissance : 1 ; Nombre de mariage : 0 ; nombre de décès : 0 ; Nombre de demandeurs d'emploi : 105 au 15 janvier 2010.**

Monsieur le Maire indique avoir réceptionné les chiffres de la délinquance constatée au cours de l'année 2009 lesquels sont en baisse par rapport à ceux de l'année 2008 de 50,60 %. En effet en 2008, 79 délits ont été recensés et 39 en 2009. ***Monsieur le Maire*** ajoute que les gendarmes sont plutôt satisfaits des chiffres et que cette baisse a été relevée sur toutes les communes.

Monsieur le Maire informe que le pont qui traverse la Théroouanne doit subir quelques réparations. En effet, sur un côté il gonfle et sur le milieu il s'affaisse. Des photographies ont été prises et envoyées au Département. L'ingénieur de la DDEA s'est rendu sur place afin de vérifier les avaries ; il s'avère qu'effectivement des travaux urgents et importants doivent être réalisés. ***Monsieur le Maire*** indique que la durée des travaux serait d'environ deux mois et espère qu'ils seront réalisables pendant la période des congés d'été afin de ne pas occasionner trop de désagréments aux riverains ; la circulation sera autorisée aux véhicules légers, le pont sera soutenu, et sera interdite aux poids lourds, tracteurs et bus ; des réunions vont d'ailleurs se dérouler avec la société de transports en commun « CIF » concernant les déviations à mettre en place afin de ne pas trop pénaliser les usagers.

Monsieur le Maire expose que suite à la rédaction de courriers concernant les perturbations sur la ligne K de la SNCF Paris/Crépy en Valois, une première réponse est arrivée en Mairie de Monsieur Bernard Corneille lequel indique qu'il est particulièrement attentif à ce problème, qu'en 2011 des trains supplémentaires seront créés et qu'un accord avait été pris entre la SNCF et la compagnie de bus pour que ces derniers attendent les usagers en cas de retard des trains. ***Monsieur le Maire*** ajoute ne pas avoir d'information quant aux retards ou suppressions de trains et précise qu'un autre courrier sera adressé dès réception du cahier de doléances des usagers, Monsieur Bernard Corneille étant dans l'attente de ce document pour lui permettre d'intervenir plus en amont. ***Monsieur le Maire*** termine en indiquant qu'un petit encart sera inséré dans le prochain Ostéracien et espère que toutes ces démarches aboutiront.

Monsieur le Maire expose qu'une réunion publique est prévue en Mairie le Mercredi 17 Février 2010 à 19 heures en présence du Commandant de la Gendarmerie de Meaux concernant un projet « des voisins vigilants » lequel consiste à lutter contre les cambriolages. Les personnes intéressées par ce projet pourront se faire connaître en mairie, leur rôle consiste à signaler quelque chose de suspect, un véhicule, une lumière allumée dans une habitation en l'absence de ses occupants, etc... ***Monsieur le Maire*** indique que si ce partenariat se concrétise avec la Gendarmerie, la Commune sera équipée en entrée de ville d'un panneau indiquant « Protection voisins vigilants en liaison immédiate avec la Gendarmerie ».

Monsieur le Maire ajoute qu'une note d'information sera transcrite dans le prochain Ostéracien.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des contrats CAE Passerelle, quatre candidatures ont été réceptionnées en Mairie. Suite à un entretien avec ces différentes personnes, deux ont été dans un premier temps retenues. Un premier candidat prendra ses fonctions à compter du 15 février 2010 au sein du service animation ce qui lui permettra d'avoir à son acquis une formation pour rentrer dans la vie active par la suite, et un second candidat prendra ses fonctions à compter du 22 février 2010 au sein du service technique lui permettant un petit coup de pouce pour trouver un emploi de maçon plaquiste.

Dotation Globale d'Équipement – Travaux de réfection des sanitaires de l'École.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de réhabilitation pour mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle Charles Lecour, la municipalité peut bénéficier d'une subvention de l'état au titre de la Dotation Globale d'Équipement à hauteur de 30 %, majoré de 10 % du montant H.T. des travaux. ***Monsieur le Maire*** indique que suite à la réception de plusieurs devis, il est proposé de retenir le devis présenté par la Société JIMMY SOS PLOMBERIE – sise 15 B, rue du Moncel – 77410 Annet sur Marne – lequel s'élève à un montant H.T. de 7.705,00 euros (sept mille sept cent cinq euros) soit 9.215,18 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Dotation Globale d'Équipement – Travaux de mise en accessibilité de la Voirie Rue Quincampoix.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de travaux de mise en accessibilité de la voirie rue Quincampoix, permettant un accès sécurisé au terrain de jeux communal, la municipalité peut bénéficier d'une subvention de l'état au titre de la Dotation Globale d'Équipement à hauteur de 20 %, majoré de 10 % du montant H.T. des travaux. ***Monsieur le Maire*** indique que suite à la réception de plusieurs devis, il est proposé de retenir le devis présenté par la Société Eurovia – sise Zone Industrielle – CD9 – Mitry Mory 77 - lequel s'élève à un montant H.T. de 41.894,55 euros (quarante et un mille huit cent quatre vingt quatorze euros cinquante cinq centimes) soit 50.105,88 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Dotation Globale d'Équipement – Travaux de mise en accessibilité de la Voirie Rue Henri Dunant.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de travaux de mise en accessibilité de la fin de la voirie rue Henri Dunant, afin de rallier la piste cyclable intercommunale à proximité du Collège Jean des Barres, permettant un accès sécurisé pour les piétons et les vélos et d'éviter aux collégiens d'emprunter la route départementale, la municipalité peut bénéficier d'une subvention de l'état au titre de la Dotation Globale d'Équipement à hauteur de 20 %, majoré de 10 % du montant H.T. des travaux. *Monsieur le Maire* indique que suite à la réception de plusieurs devis, il est proposé de retenir le devis présenté par la Société Vermont et Cie sise rue Edouard Branly – ZI Mitry Compans – 77290 Mitry Mory – lequel s'élève à un montant H.T. de 34.065,00 euros (trente quatre mille soixante cinq euros) soit 40.741,74 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

✓ *Monsieur le Maire* informe que l'association Phot'Ostératiens est invitée à exposer jusqu'à la fin de la semaine sur la Commune d'Othis

✓ *Monsieur le Maire* informe que le loto de l'amicale de l'école se déroulera samedi 06 février 2010.

✓ *Monsieur le Maire* donne la parole à *Monsieur Jean-Louis Ragon* Adjoint au Maire chargé des affaires du cimetière.

✓ *Monsieur Jean-Louis Ragon* informe que la dernière circulaire NOR : IOCB0915243 C relative à la législation funéraire simplifie les vacations funéraires lesquelles ne peuvent être demandées que dans trois cas. Le montant de la vacation a été fixé au cours du conseil municipal en date du 09 février 2009 à un montant de 20 euros (vingt euros), montant qui est tout à fait en adéquation avec les obligations ; en effet la vacation doit être comprise entre 20 euros et 25 euros. *Monsieur Jean-Louis Ragon* indique que les communes doivent se mettre en conformité concernant la crémation au plus tard pour 2012 mais il précise que le columbarium est déjà installé et qu'un espace

aménagé de dispersion de cendres doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts sera réalisé au cours de l'exercice 2010, lequel sera inscrit au budget de l'année. *Monsieur Jean-Louis Ragon* ajoute que dorénavant les urnes des défunts ne peuvent plus être gardées par les familles.

✓ *Monsieur le Maire* demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures .